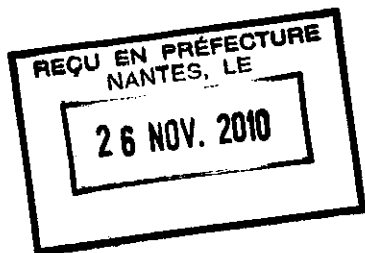


**LOIRE ATLANTIQUE
COMMUNE DE TEILLE**



ENQUÊTE PUBLIQUE

**Sur le projet d'extension d'un
élevage porcin sur
la commune de Teillé**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Projet

Le présent dossier concerne une demande d'autorisation en vue de développer un site d'élevage porcin afin d'avoir un cheptel de 1373 animaux-équivalents (**624 porcelets et 1248 porcs charcutiers**) sur le site de « la justière » à Teillé, ce qui constitue **une augmentation de 70 % par rapport à l'existant**

Ce projet implique **l'extension du bâtiment d'élevage existant** (au Nord et au Sud) avec la construction de 3 salles d'engraissement de 156 places ainsi qu'une salle de 156 places de post-sevrage et une aire d'attente pour les porcs charcutiers et l'aménagement d'une salle d'infirmier de 32 places. **Le stockage du lisier se fait et se fera intégralement sous bâtiment**

Le plan d'épandage vise à une gestion agronomique des fertilisants organiques générés par l'élevage porcin. Il concerne 2 prêteurs de terre : le GAEC du Robin Macquiau et le GAEC des lfs. **Leurs plans d'épandage sont à jour et repris intégralement.** Ils portent sur une surface totale de 371 ha dont 326 ha épandables, sur les communes de Teillé, Riaillé et Pannecé.

1) Étude du dossier

1.1) L'élevage est situé sur la commune de Teillé, au lieu-dit « la Justière », en zone rurale, à 1,7 km au Nord-Ouest du bourg de Teillé. Le tiers le plus proche est situé au lieu-dit « la Justière » à **400 m. du bâtiment.** Le cours d'eau (temporaire) le plus proche **est situé à 200 m.**

1.2) Les principales mesures prises par la SCEA des Acacias

Cette étude propose la mise en œuvre de nombreuses mesures pour limiter et diminuer les impacts sur l'environnement. La SCEA des Acacias s'engage notamment sur les mesures suivantes :

- > Sur le site d'élevage, **l'investissement dans la modernisation des porcheries**, vise à améliorer la répartition des animaux et rationaliser le fonctionnement de l'élevage. La nouvelle aire d'attente facilitera le chargement des porcs charcutiers (départs plus rapides)
- > De plus, la **capacité de stockage du lisier sera de 11 mois**, ce qui facilite l'organisation des chantiers d'épandage et autorisera une gestion très souple des épandages en fonction des conditions climatiques et des besoins des cultures. **Le stockage du lisier est intégralement couvert.**

- > L'étude des parcelles du plan d'épandage chez les deux prêteurs de terre a permis de déterminer les zones épandables : sur 371 ha de SAU, 326,5 ha ont été jugés épandables, après étude agro-pédologique. Par souci d'équilibre de la fertilisation, les exploitants ont choisi d'organiser la fertilisation organique sur une surface importante, ce qui permet d'atteindre **une faible pression azotée par hectare : 125 kgN/ha SDN** (ce qui est largement inférieur au seuil réglementaire de 170 khN/ha) **et un bilan phosphoré déficitaire (80 %)**. La fertilisation est donc équilibrée et l'apport de lisier réalisé en quantité adéquate.
- > La SCEA des Acacias utilise **un produit liquéfiant-désodorisant (STIMULYSE ou FARMALISIER)** permettant de réduire de **30 % les émissions d'ammoniac** et diminuant ainsi fortement les risques de nuisances olfactives à l'épandage.
- > La SCEA des Acacias et ses prêteurs mettent en œuvre des pratiques d'épandage moderne et proposent dans le cadre de ce dossier de renforcer le pilotage de la fertilisation : **quantification des éléments fertilisants (analyses des déjections)** substitution du lisier à l'engrais minéral, réalisation annuelle du plan prévisionnel de fumure par logiciel informatique.
- > Les exploitants font appel à la CUMA; les épandages sont suivis d'un **enfouissement immédiat** ou presque avant implantation d'une culture. Ceci permet de **limiter les émissions d'odeurs**.

1.3) Évolution des effectifs porcins

Catégorie d'animaux	Situation autorisée et existante	Situation dans le cadre du projet
Reproducteurs (1)	0	0
Porcelets (2)	432	624
Cochettes et porcs à l'engraissement (3)	720	1248
Animaux équivalents (1*3) + (3*1) + (2*0,2)	806	1373

1.4) Description du projet

Les membres de la SCEA souhaitent agrandir leur outil de production porcine au sein même de l'élevage existant

- Une extension d'élevage porcin : extension du bâtiment existant sur le site d'élevage actuel
Les effectifs projetés conduiront à :
 - ▶ la construction (en extension) de 155 places de post-sevrage (1 salle) et 468 places d'engraissement (3 salles de 156 places)
 - ▶ la construction(en extension de l'existant également) d'une aire d'attente non couverte

- ▶ l'aménagement d'une salle infirmerie dans le bâtiment existant
- ▶ Ces constructions projetées représentent une surface totale supplémentaire de 686 m² (dont 111 m² non couverts correspondant à l'aire d'attente) et seront réalisées sur caillebotis intégral

Le site présente peu de contraintes environnementales (pas de pente, proximité de surfaces d'épandage, pas de captage d'eau, voisin à plus de 100 m.

- L'actualisation des bilans de fertilisation
Le plan d'épandage porte sur les surfaces de deux prêteurs de terre :

Situation autorisée			Situation en projet			Observations
Nom	SAU	SPE	Nom	SAU	Surface apte	
GAEC du Robin Macquiau	120	90	GAEC du Robin Macquiau	118,5	98,9	Peu de modifications
GAEC des lfs	148	120	GAEC des lfs	253,7	227,69	Reprises de terre
Total	268	210		372,2	326,59	

Les parcelles du plan d'épandage sont situées dans un rayon de 4 km au tour du site d'élevage de la SCEA

1.5) Objectifs et motivations

- > Réaliser une extension d'élevage dans le but d'avoir **un outil de production à taille économiquement intéressante** et augmenter la productivité afin de pérenniser l'élevage dans le temps
- > Intégrer la production porcine dans un ensemble cohérent et durable de productions végétales et animales : **les porcs produiront des effluents qui serviront à fertiliser les céréales du plan d'épandage.** Ce cycle garantit une activité d'élevage qui tient compte du lien au sol sur les plans agronomique et nutritionnel
- > **Rationaliser la conduite afin d'engraisser la totalité des porcelets produits sur le site, ce qui n'était pas le cas avant projet. Actuellement un lot part toutes les 16 semaines pour être engraisé dans un engraisseur extérieur**
- > Rationaliser la logistique dans la mesure **ou les lots transportés** (arrivée des laitons et départ des charcutiers) **seront plus conséquents**
- > **Améliorer les conditions de travail** avec la distribution mécanisée de l'aliment en post-sevrage et la création d'une infirmerie de 32 places qui permettra d'isoler facilement les animaux malades.

1.6) Alimentation des porcs

La SCEA distribuera une alimentation biphase à, tous les porcins : 2 aliments pour les porcelets, 2 aliments pour les porcs charcutiers.

L'alimentation biphase **permet une réduction des rejets azotés de 17 % et de près de 31 % des rejets en phosphore** par rapport à une alimentation standard

1.7) Le bâtiment d'élevage existant est équipé d'une ventilation dynamique

(renouvellement de l'air entièrement automatisé). **Après projet, toutes les salles disposeront également d'un système de ventilation dynamique** avec extraction haute en cheminée

1.8) Quantité de lisier, collecte et stockage

Les déjections des porcins **sont collectés sous les caillebotis**, dans des fosses d'une profondeur de 2,10 m. sous CI soit 1,70 m utiles en engraissement et de 1,50 m sous CI soit 1,10 m utiles en post-sevrage. Dans le cadre du projet, des fosses **seront construites également sous caillebotis** en respectant les mêmes profondeurs (2,10 en engraissement et 1,5 m en post-sevrage)

Le volume total des déjections brutes sera de 2442 m³ sous forme de lisier. Ce volume est stocké intégralement sur le site

Le lisier est et sera collecté dans des fosses sous les porcheries :

> 1406,1 m³ utiles sous les bâtiments existants

> 790,8 m³ utiles sous les bâtiments en projet

Les stockages divers

Produits stockés	Types de stockages	Quantités/dimension	Lieu de stockage
Aliments	Silos aériens verticaux	4 silos avant projet (3, 8, 11, et 15 tonnes); 5 silos après projet (6, 6, 8, 11 et 15 tonnes)	Silos à proximité immédiate du bâtiment d'élevage
Produits vétérinaires produit désodorisant-liquéfiant lisier	1 armoire fermée et 1 réfrigérateur	-	Local dans le bâtiment d'élevage
Produits de désinfection et dératissage	Pas de stock		
Hydrocarbures	Pas de cuve		
Cadavres de porcs	Bac d'équarrissage clos	Bas d'équarrissage de 500 l	Entrée élevage, près chemin d'accès à l'élevage de porcs
Produits phytosanitaires	Pas de stock		
Blessants et coupants	Récipients fermés hermétiques	-	Bureau

1.9) Transport – lieux et accès du site d'élevage

Type	Mode de transport	Rythme de transport après projet	Lieu
Enlèvements des porcs charcutiers	Camion spécialisé	4 camions toutes les 8 semaines	Aire d'attente (bâtiment en projet) – accès Nord
Livraison des porcelets	Camion spécialisé	1 camion toutes les 8 semaines	Bâtiment (salles PS) Accès Sud-Ouest
Cadavres de porcs	Camion spécialisé	Environ 1 fois par semaine (fonction de la mortalité)	Bac d'équarrissage (chemin d'accès à l'élevage- accès Nord)
Lisier	Tonnes agricoles	150 transports de lisier / an regroupés durant les périodes d'épandage	Point de pompage du lisier Accès Sud
Aliments	Camions spécialisés	1 camion par semaine	Silos (accès Sud-Ouest)

Zones urbaines

Le plan d'épandage est situé en zone agricole et à une distance suffisamment éloignée de toute agglomération

Certaines parcelles sont néanmoins situées non loin du bourg de Teillé, tout en restant à distance raisonnable (200 m environ) du centre bourg et des zones habitées. La mairie de Teillé a été consultée; le PLU indique que la zone d'épandage ainsi que le site d'épandage sont situées en zone A

1.10) Hydrogéologie

Il n'existe pas de captage d'eau sur les communes du site d'élevage ni celles du plan d'épandage. Le site d'implantation du bâtiment d'élevage de la SCEA des Acacias ainsi que les terres d'épandage des deux prêteurs, ne sont pas localisées dans un périmètre de captage d'eau destinée à la consommation humaine

1.11) Caractéristiques institutionnelles du bassin

Le projet de la SCEA des Acacias propose une activité d'élevage compatible avec les objectifs du SDAGE et ceux du SAGE Estuaire de la Loire, concerné par le plan d'épandage : la gestion des effluents d'élevage (épandage sur une surface supérieure à la surface théoriquement nécessaire, matériel d'épandage perfectionné), le respect de l'équilibre de la fertilisation azotée et phosphorée et le respect des règles d'épandage (dates d'apports, quantités apportées à l'hectare, mesures compensatoires type bandes enherbées et couverts végétaux) limitera au maximum les risques de transferts vers le milieu naturel

1.12) L'ensemble des données recueillies sur la qualité des eaux de la zone d'étude. démontre que la région est soumise à une sensibilité forte vis à vis des nitrates; la qualité des eaux en nitrates étant mauvaise à très mauvaise. Elle est également mauvaise en matières phosphorée

1.13) Le domaine de l'eau

La SCEA des Acacias, dans le cadre de ce projet, propose une gestion raisonnée des effluents, du stockage à l'épandage. En effet, les effluents à gérer au niveau de l'élevage porcin **sont et seront à 100 % maitrisables**. Le risque de pollution ponctuelle sera totalement maitrisé grâce à des ouvrages de stockage étanches

1.14) Situation existante et mesures prises

Le bâtiment d'élevage

Les aires recevant des déjections porcines sont imperméables et étanches. Les murs intérieurs des salles d'élevage, sont bétonnées sur plus de 1 m. de hauteur

Un circuit (tuyaux PVC, ouvrage béton) permet de transférer le lisier vers le point de pompage extérieur. Tout le stockage du lisier se fait sous le bâtiment existant; il en sera de même pour l'extension.. **Il n'y a et n'y aura aucune fosse de stockage extérieur de lisier**

Collecte et stockage du lisier

le lisier est et sera stocké sous les caillebotis en pré-fosses

Chaque pré-fosse dans les bâtiments sous les caillebotis est équipée de trappes de vidanges permettant de contrôler l'écoulement des effluents. **Les regards de contrôle permettent de détecter la moindre fuite.**

La gestion des eaux pluviales

Toutes les eaux pluviales seront collectées par des gouttières et dirigées par gravité, vers les fossés qui circulent au Nord et au Sud du site et qui longent la voie communale

1.15) Bilan Azote/phosphore

La pression azotée moyenne **est de 125 kg d'azote** organique par hectare épandable. Ce bilan laisse la place à une complémentarité minérale
la pression en phosphore d'origine organique **est de 60 kg /ha**. La balance est donc déficitaire (80%)

1.16) Mesures de précaution au niveau de l'élevage

D'une manière générale, la gestion des effluents doit s'accompagner de **précautions élémentaires pour limiter les risques dus au lessivage des nitrates** (le secteur étudié est classé en Zone Vulnérable à la pollution des eaux). La conception du plan d'épandage et des ouvrages de stockages a été faite dans cette optique

L'ensemble des déjections produites par les animaux en bâtiments sur le site sera récupéré et stocké dans des ouvrages présentant une garantie décennale. **La durée de stockage (11 mois)** permettra une rétention pendant les périodes inappropriées à l'épandage, ce qui garantit une souplesse dans la gestion de la fertilisation

Le plan d'épandage a été dimensionné en excluant les zones inaptées à recevoir du lisier et les bilans de fertilisation ont tenu compte des besoins de cultures (doses en accord avec les exportations et périodes d'épandage respectant le calendrier d'épandage du programme d'action. Les apports à l'hectare épandable, sont très **nettement inférieurs au plafond de 170 unités**. En outre, les apports se substitueront partiellement à l'azote chimique nécessaire pour fertiliser les plantes.

Étude des dangers

1.17) Le stockage de produits dangereux

Les déchets résultants des usages vétérinaires (flacons vides, produits médicamenteux périmés) sont collectés et stockés avant d'être éliminés ou recyclés en respectant les réglementations en vigueur

Il n'y a pas de stockage d'hydrocarbures sur le site

Le stockage des aliments se fait et se fera dans des conditions de sécurité optimales (ventilation

Hygiène et sécurité

1.18) La SCEA des Acacias n'emploie et n'emploiera pas de salarié

Vestiaires, installations sanitaires

Les membres de la SCEA ont à leur disposition un bureau et ont accès à :

- un lavabo
- une douche
- un WC
- une armoire

L'ensemble des vestiaires sera maintenu en bon état de propreté

2) Observations notées sur le registre d'enquête

2.1) Le public ne s'est pas présenté en consultation de dossier et aucune observation n'a été notée sur le registre

2.2) Il ne m'a pas été formulé d'observations verbales

3) Visite du site

La visite du site a permis d'avoir une vision concrète de l'existant et de l'extension projetée. Installation ouverte sur la pleine au Nord, bordée de haies arbustives au Sud et à l'Ouest, masquant l'installation du hameau de la Justière

Installation en état et correctement installée.


L'armoire sanitaire n'est pas fermée à clé

Il sera souhaitable de prévoir un extincteur supplémentaire pour l'extension projetée

Procès-verbal des observations

- A) Le stockage du lisier se fait actuellement, sous caillebotis, sous le bâtiment, l'extension intégrera également le stockage sous bâtiment, **donc intégralement couvert**
- B) Au niveau épandage la pression azotée par hectare, ne dépassera pas **125 kgN/ha**
- C) Pas d'écoulement **intempestif ou accidentel** vers le ruisseau temporaire, situé à 200 m de l'exploitation
- D) Utilisation **en continu** de produit désodorisant, permettant de réduire de 30 % les émissions d'ammoniac et diminuant fortement les nuisances olfactives à l'épandage
- E) les épandages seront suivis d'un **enfouissement immédiat**
- F) certaines parcelles d'épandage sont situées non loin du bourg de Teillé (200 m du centre bourg). Une attention particulière sera **apportée aux périodes d'épandage et à l'enfouissement immédiat**
- G) Une attention particulière sera apportée à **tout rejet éventuel**, la région étant soumise à une sensibilité **forte vis à vis des nitrates, la qualité des eaux étant mauvaise à très mauvaise**
- H) L'armoire des produits sanitaires se devra d'être **fermée à clé**
- I) **Prévoir un extincteur supplémentaire** dans l'extension projetée

Le Commissaire Enquêteur
E. Montfort



Mémoire de réponses du demandeur

Le mémoire de réponses répond globalement et de façon satisfaisante à toutes les observations notées dans le Procès-verbal

① Synthèse et analyse des points relevés à l'étude du dossier, tenant compte du P.V. des observations et du mémoire de réponses du demandeur et permettant ainsi d'émettre un avis motivé

- augmentation de 70 % par rapport à l'existant
- le stockage du lisier se fait et se fera intégralement sous bâtiment, donc couvert; la capacité de stockage sera de 11 mois
- Le tiers le plus proche se situe à 400 m du bâtiment, le cours d'eau temporaire à 200 m.
- La fertilisation organique s'effectue sur une surface importante, ce qui permet d'atteindre une faible pression azotée par hectare (125 kgN/ha)
- La SCEA utilise un produit liquéfiant-désodorisant, permettant de réduire de 30 % les émissions d'ammoniac et diminuer fortement les risques de nuisances olfactives à l'épandage
- Les périodes d'épandage seront respectées, les épandages sur les parcelles les plus proches du bourg seront réalisés par temps calme, en dehors des W-E et jours fériés, avec enfouissement immédiat
- Le site présente peu de contraintes environnementales (pas de pente, proximité des surfaces d'épandage, pas de captage d'eau, voisin à plus de 100 mètres
- L'extension permet de réaliser un outil de production à taille économiquement intéressante
- L'extension permet de rationaliser la conduite afin d'engraisser la totalité des porcelets sur site, ce qui n'était pas le cas avant projet. Actuellement un lot part toutes les 16 semaines pour être engraisé dans un engraisseur extérieur
- amélioration des conditions de travail avec la distribution mécanisée de l'aliment en post-sevrage et création d'une infirmerie de 32 places permettant d'isoler facilement les animaux malades
- Alimentation biphase permettant une réduction des rejets azotés de 17% et de près de 31% des rejets en phosphore par rapport à une alimentation standard
- Après projet, toutes les salles disposeront d'un système de ventilation dynamique avec extraction haute en cheminée
- Le projet de la SCEA propose une activité d'élevage compatible avec les objectifs de SDAGE et ceux du SAGE Estuaire de la Loire, concerné par le plan d'épandage
- Les effluents à gérer sont et seront à 100% maitrisables. Le risque de pollution ponctuelle sera totalement maitrisé grâce à des ouvrages de stockage étanches, les regards de contrôle permettant de détecter la moindre fuite

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique, relative au projet d'extension de l'élevage porcin de la SCEA « *les Acacias* » s'est déroulée régulièrement et réglementairement suivant les dispositions de l'arrêté préfectoral

Le dossier complet a été présent en mairie de Teillé à la disposition du public, suivant les heures d'ouverture de la mairie

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur a été ouvert en mairie de Teillé afin de recevoir les observations pouvant être formulées

La parution d'avis prévenant du contenu et du déroulement de l'enquête, et indiquant les permanences du Commissaire Enquêteur en mairie de Teillé a été réalisée dans les annonces légales des quotidiens « Ouest France » et « Presse Océan »

J'ai personnellement contrôlé l'affichage public, dans les mairies de Teillé, Riaillé, Trans sur Erdre, Mouzeil et Pannecé, de l'arrêté d'ouverture d'enquête ou de l'avis d'ouverture d'enquête, sur panneaux extérieurs, consultables par tous, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête

J'ai tenu mes permanences, suivant le calendrier prévu par l'arrêté préfectoral, en mairie de Teillé, dans un bureau mis à ma disposition, adéquat à la réception du public et permettant d'exposer correctement les différentes pièces du dossier (plans)

Je n'ai reçu aucune personne en consultation de dossier et aucune observation n'a été écrite sur le registre d'enquête.

Je me suis rendu sur le site concerné afin d'avoir une approche et une vision plus concrètes de l'extension projetée

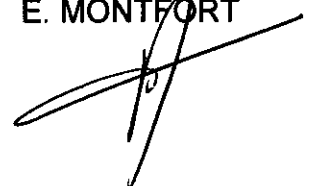
J'ai convoqué le demandeur dans la huitaine suivant la clôture de l'enquête et lui ai remis le procès-verbal d'observations

Le demandeur m'a adressé son mémoire de réponses dans le délai imparti

Le Dossier complet accompagné de mes conclusions a été déposé en Préfecture de Loire Atlantique, le 26 Novembre 2010

Fait à Rougé le 26 Novembre 2010

Le Commissaire Enquêteur
E. MONTFORT



CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Je soussigné Etienne Montfort, Commissaire Enquêteur, désigné par décision du Tribunal Administratif de Nantes le 22 Juillet 2010

- Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 30 Aout 2010
- Vu**, l'affichage de l'arrêté sur le panneau d'affichage des mairies concernées
- Vu**, le Dossier d'enquête, comprenant les pièces du projet
- Vu**, l'ouverture et la fermeture du registre d'enquête
- Vu**, les parutions dans les journaux Ouest-France et Presse-Océan
- Vu**, le certificat d'affichage des maires de Teillé, Riaillé, Trans sur Erdre, Mouzeil et Pannecé

Et compte tenu de mon rapport d'enquête publique comprenant :

- l'étude du dossier
- le registre d'enquête
- la visite du site
- La synthèse et l'analyse motivée des points relevés,
- Le procès-verbal des observations
- le mémoire de réponses du demandeur
- le déroulement de l'enquête

Tenant compte de ce qui précède, j'émet un avis favorable à l'extension de l'élevage porcin de la SCEA des Acacias, au lieu-dit « la Justière » sur la commune de Teillé

Pas de recommandations notables

**Le Commissaire Enquêteur
E. MONTFORT**

